

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Terra silicea pura ad us.inter.

N° d'article 06818400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Production de produits cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1 H372

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

No. CAS 68855-54-9

No. EINECS 272-489-0

Numéro 01-2119488518-22-XXXX

d'enregistrement

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 2

H373

Poumon; Voie d'exposition: par inhalation

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 2 H373 \geq 1 < 10 %STOT RE 1 H372 \geq 10 %**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau par petites gorgées. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumokoniose (Silikose)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Eviter d'inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Production de produits cosmétique; Production de produits pharmaceutique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

Kieselguhr, calciné au fondant de carbonatede sodium du commerce

Liste SUVA

Type MAK

Remarque: LungenfibKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection respiratoire - Note**

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** blanc**Odeur** inodore**Point de fusion**

Valeur > 450 °C

méthode OECD 102

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non combustible

valeur pH

Valeur env. 10

Concentration/H₂O 100 g/l

température 20 °C

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

Densité et/ou densité relativeValeur 2.36 g/cm³

température 20 °C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur 0.0037 g/l

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

température	20	°C
méthode	OCDE 105	

Masse volumique apparente

Valeur	300	kg/m ³
--------	-----	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Espèces	rat	
CL 50	> 2.6	mg/l
méthode	OCDE 403	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Durée d'exposition	4	h
évaluation	Non irritant	
méthode	OECD 431	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Espèces	souris
---------	--------

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

évaluation non sensibilisant
méthode OECD 429**Mutagénicité (Composants)****Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**Espèces Salmonella typhimurium
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.**Toxicité reproductrice (Composants)****Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Remarque Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**Exposition unique
Remarque Aucun données connues.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

peut provoquer la silicose.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 \geq 50 mg/l
Durée d'exposition 96 h
méthode OECD 203
Remarque Test effectué au-delà de la solubilité maximale.**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**Espèces Daphnia magna
CE50 \geq 50 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OECD 201
Remarque Test effectué au-delà de la solubilité maximale.**Toxicité pour les algues (Composants)****Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**Espèces Desmodesmus subspicatus
ErC50 \geq 50 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

Remarque Test effectué au-delà de la solubilité maximale.

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Espèces	boue activée	
	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	3	h
méthode	OECD 209	
Remarque	Test effectué au-delà de la solubilité maximale.	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)**Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce**

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Terra silicea pura ad us.inter.

Numéro de la matière: 068184

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 21.08.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est nécessaire pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.